

Publié le 29/01/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

Réf : CCAS24_11

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 1

Absent: 1

Date de la convocation : 18 janvier 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Bruno MASSONNEAU, Vincent BAUDOUX, Didier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :

Corinne JARASSIER représentée par Roselyne NAVEAU

ABSENT : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°11

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AIDES DU CCAS - AIDE AU CARBURANT

Il est rappelé aux membres du CCAS que le règlement intérieur des aides du CCAS fixe un montant maximal annuel de 50€ pour l'aide au carburant.

Au vu de la hausse des prix du carburant, il est proposé de modifier l'annexe 3 du règlement intérieur comme suit :
" un foyer peut se voir attribuer **une aide maximale de 35 litres de carburant par an**".

Les autres dispositions de ce règlement sont inchangées.

VU la délibération n°23 du 10 mars 2020 créant un règlement intérieur des aides du CCAS,
Considérant la hausse des prix du carburant,

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve** la modification de l'annexe 3 du règlement intérieur des aides du CCAS en fixant l'aide au carburant à 35 litres par an et par foyer ,
- approuve** le règlement intérieur des aides du CCAS tel que joint à la présente,
- charge M** le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

29 JAN. 2024

